



RÉGIES DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE

Une dynamique de labellisation qui se renforce

En 2025, le Mouvement des Régies a confirmé une nouvelle fois sa dynamique d’essaimage territoriale. En Guyane, les Régies de Quartier et de Territoire poursuivent leur implantation avec la labellisation de la Régie Manaré à Mana, présentée comme un outil structurant d’insertion, de services de proximité et de développement local.

Cet événement avait été précédé, quelques semaines auparavant, par l’organisation, à l’initiative des acteurs guyanais des régies, d’un colloque réunissant collectivités, bailleurs, associations et partenaires autour des enjeux d’emploi, de transition écologique et de cohésion sociale. Quelques semaines plus tard, en Normandie, la régie de quartier de Louviers obtenait officiellement sa labellisation en reconnaissance notamment d’un travail de terrain déjà engagé autour de l’insertion, de l’alimentation durable et du lien social.

Ces nouvelles labellisations ne relèvent pas d’une simple formalité administrative. Elles traduisent l’adhésion à un projet politique et citoyen porté depuis plus de quarante ans par le Mouvement des régies. Être labellisée « régie de quartier » ou « régie de territoire », c’est intégrer un réseau national structuré autour d’une charte commune, d’exigences démocratiques fortes et d’un ancrage territorial assumé. Les appellations « régie de quartier » et « régie de territoire » sont d’ailleurs inscrites à l’INPI comme marques déposées, garantissant la protection d’un modèle singulier fondé sur la participation des habitant·es, l’économie sociale et solidaire et l’amélioration du cadre de vie.

Dans la continuité du projet des régies

Le Mouvement des régies défend une conviction simple : les habitant·es des quartiers populaires et des territoires fragilisés ne sont pas des publics à assister, mais des acteurs et actrices capables de transformer leur environnement. Cette philosophie irrigue depuis longtemps les

textes fondateurs du réseau, qu’il s’agisse de la charte nationale des régies ou des prises de position historiques des assises nationales de Bron en 2010. À cette occasion, le réseau affirmait déjà une ambition forte : faire des régies des espaces de citoyenneté active, de développement économique local et de démocratie du quotidien.

Les régies agissent concrètement dans des domaines essentiels : entretien des espaces publics, médiation sociale, gestion des déchets, alimentation durable, mobilité, accès aux droits, emploi et insertion. Mais leur action dépasse largement la

seule prestation de services. Elles (re)créent des liens entre habitant·es, collectivités, bailleurs sociaux et acteurs économiques.

Elles expérimentent des réponses locales à des défis nationaux : chômage, isolement, précarité énergétique, transition écologique ou fracture territoriale

En Guyane, la dynamique actuelle illustre parfaitement cette capacité d’innovation territoriale. La régie Manaré développe par exemple des activités mêlant insertion professionnelle, gestion environnementale et production alimentaire locale. À Louviers, la régie s’appuie sur des circuits courts et une approche sociale de l’alimentation pour renforcer son ancrage dans le territoire.

Cette reconnaissance progressive des régies intervient dans un contexte où la pauvreté et les besoins s’intensifient tandis que les moyens baissent. Le Mouvement des régies rappelle régulièrement que les solutions de proximité constituent un levier essentiel pour répondre aux fractures sociales et territoriales. Lors du colloque organisé à l’Assemblée nationale en juin 2025, les régies ont réaffirmé leur rôle d’actrices des territoires « avec et

pour les habitants », en plaidant pour une meilleure reconnaissance de leur utilité sociale et écologique.

Plus qu’un réseau d’associations, le Mouvement des régies défend aujourd’hui un véritable projet de société : celui d’une transition écologique et solidaire construite

depuis les territoires, avec les habitant·es comme premiers acteurs et actrices du changement. Les nouvelles labellisations de Guyane et de Louviers montrent que ce modèle reste pertinent, parce qu’il apporte des réponses concrètes, humaines et durables aux réalités du terrain. ■

À propos du Mouvement des régies

Depuis plus de 40 ans, les régies de quartier et les régies de territoire agissent avec et pour les habitants des territoires populaires, principalement dans les quartiers prioritaires de la ville et le monde rural. Les régies de quartier et les régies de territoire sont des associations qui regroupent des habitants, des collectivités locales et des bailleurs sociaux pour intervenir ensemble dans

la gestion de leur territoire. À travers leurs missions techniques, les régies concourent à un projet global, ancré dans l’économie sociale et solidaire (ESS). Les régies portent un projet humaniste centré sur les besoins des habitant·es de territoires en difficulté, convaincues de l’importance de les associer aux décisions concernant leur cadre de vie. En les rendant acteurs et actrices,

leur pouvoir d’agir et leur implication dans la vie de leur quartier sont renforcés. Une régie génère de l’activité économique, sociale et solidaire et emploie en priorité les habitant·es, favorisant ainsi l’insertion professionnelle. Le Mouvement des régies considère les quartiers et territoires comme des biens communs où la gouvernance doit être partagée par les acteurs qui la composent.

130
régies de quartier
et régies de territoire

94 %
des régies interviennent dans
un quartier politique de la ville

300+
quartiers populaires couverts
par les régies

2 500
bénévoles

Près de 13 000
salariés chaque année dont
deux tiers en parcours
d’insertion

800
marchés publics
contractualisés dont 50 %
de marchés adaptés
(Art. 14 ou 30)

76 %
de ces marchés relèvent
des achats socialement
responsables

1 543 000 €
de masse salariale en moyenne
par régie

2,1M €
Une régie a en moyenne
2,1 million d’euros de budget
et 55 ETP